

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 22_0042

REUNION DU
18 OCTOBRE 2022

OBJET :

RAPPORT N° 2

DECISIONS PRISES PAR LE
BUREAU ET PAR LE PRESIDENT

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	51
Nombre de membres présents	24
Nombre de voix en exercice :	90
Nombre de voix présentes :	47,4
Nombre de suffrages exprimés :	51

Etaient présents :

Conseil général :

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE, Mme Annie CAMUEL (suppléante de M. Christophe LE DORVEN), Mme Anne BRACCO, (suppléante de Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER), Mme Christelle MINARD (suppléante de M. Francis PECQUENARD), M. Stéphane LEMOINE, Mme Alice BAUDET (suppléante de M. Marc GUERRINI),

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS, Mme Estelle COCHARD,

EPCI :

M. Francis BESNARD, M. Patrick LAGE, M. Jérôme DEPONDT, M. François FOUGEROL, M. Jean-Michel POISSON, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Michel GIRARD, M. Yves VEILLOT, Mme Patricia BERNARDON, M. Gérald COIN, M. Olivier LECOMTE, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Christian BICHON

Etaient absents excusés :

Conseil général :

Mme HONNEUR-BUCHER, M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Pierre-Frédéric BILLET, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Gilbert GALLAND, M. Frédéric GIROUX, M. Aïssa HIRTI, Mme Aliette LE BIHAN, Mme Virginie QUENTIN, M. Denis GOUSSU, M. Jérémie CRABBE, M. Jean Albert BASSOULET, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Jean-Luc GRARE, M. Bruno PERRY, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD, Mme Corine LE ROUX

Pouvoir : Monsieur Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel POISSON

Secrétaire de séance : Mme Alice BAUDET

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21_0042 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE



CONSEIL SYNDICAL
Séance du 18 Octobre 2022

RAPPORT N° 2

Décisions prises par le Bureau et par le Président

À chaque séance du Conseil Syndical et conformément à la délibération n° 21_0042 du Conseil Syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil Syndical au Président et à la délibération n° 21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil Syndical au Bureau, il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau et le Président, depuis le dernier Conseil Syndical.

Décisions prises par le Bureau en application de la délibération n° 21_0043 du 8 septembre 2021 :

Le Bureau réuni le 24 mai 2022 a approuvé :

- La modification des annexes 1 et 2 à la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée le 31 mars 2020 avec Chartres Métropole :
 - L'annexe 1 liste les biens loués : ajout de fourreaux sur la commune d'Umpeau pour un linéaire total de 250 m ;
 - L'annexe 2 indique les coordonnées des parties pour l'exécution de la convention : mise à jour des coordonnées d'Eure-et-Loir THD pour la facturation

Décisions prises par le Président en application de la délibération n° 21_0042 du 8 septembre 2021 :

Décisions relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux

- Conventions d'enfouissement coordonné des réseaux portant attribution à la personne publique de la propriété des infrastructures souterraines de communications électroniques, signées avec :
 - la communauté de communes entre Beauce et Perche, fourreau de 460 m sur les rues de Nogent et de Frazé sur la commune de Montigny le Chartif (2019)

Décisions relatives à la commande publique :

- Actes modificatifs n°1 aux accords-cadres *Extensions et renforcements du réseau de communications électronique fibre optique public d'Eure-et-Loir 2021-003* (titulaire Axione) et *2021-004* (titulaire groupement CM'IN/Eiffage Energies et Services) :
 - Le montant maximum de ces accords-cadres pour la période initiale est porté de 400 000 € HT à 600 000 € HT, soit une hausse de 50% (montant cumulé des deux accords-cadres).

- En application de l'accord-cadre 2021-003 *Extensions et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir* :
 - Attribution le 15 juin 2022 du marché subséquent 2022-4603 à Axione pour une extension sur Senonches pour un montant de 2 360,92 € HT ;
 - Attribution le 3 août 2022 du marché subséquent 2022-4667 à Axione pour une extension sur Châteaudun pour un montant de 808,74 € HT ;
 - Attribution le 3 août 2022 du marché subséquent 2022-4683 à Axione pour une extension sur Janville-en-Beauce pour un montant de 1 571,30 € HT ;
 - Attribution le 1^{er} septembre 2022 du marché subséquent 2022-4671 à Axione pour une extension sur Illiers-Combray pour un montant de 6 226,84 € HT ;
 - Attribution le 13 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4623 à Axione pour une extension sur Nogent-le-Rotrou pour un montant de 2 031,57 € HT ;
 - Attribution le 13 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4737 à Axione pour une extension sur St-Denis-Lanneray pour un montant de 1 832,30 € HT ;
 - Attribution le 21 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4780 à Axione pour une extension sur Hanches pour un montant de 1 638,37 € HT ;
 - Attribution le 21 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4795 à Axione pour une extension sur Nogent-le-Rotrou pour un montant de 1 498,00 € HT ;
 - Attribution le 29 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4717 à Axione pour une extension sur Nogent-le-Roi pour un montant de 11 038,54 € HT ;

- En application de l'accord-cadre 2021-004 *Extensions et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir* :
 - Attribution le 18 mai 2022 du marché subséquent 2022-4607 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Fontaine-la-Guyon pour un montant de 10 080,30 € HT ;
 - Attribution le 7 juin 2022 du marché subséquent 2022-4625 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Yermenonville pour un montant de 622,35 € HT ;
 - Attribution le 8 juin 2022 du marché subséquent 2022-4601 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Ivry-la-Bataille pour un montant de 3 197,06 € HT ;
 - Attribution le 15 juin 2022 du marché subséquent 2022-4685 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Senonches pour un montant de 1 898,88 € HT ;
 - Attribution le 6 juillet 2022 du marché subséquent 2022-4665 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Auneau-Bleury-St Symphorien pour un montant de 1 272,30 € HT ;
 - Attribution le 6 juillet 2022 du marché subséquent 2022-4669 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Courville-sur-Eure pour un montant de 642,55 € HT ;
 - Attribution le 6 juillet 2022 du marché subséquent 2022-4719 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Anet pour un montant de 1 056,50 € HT ;
 - Attribution le 21 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4715 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Nogent-le-Roi pour un montant de 38 607,26 € HT ;
 - Attribution le 21 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4735 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Luray pour un montant de 12 948,60 € HT ;
 - Attribution le 29 septembre 2022 du marché subséquent 2022-4750 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Epernon pour un montant de 25 279,11 € HT ;

Décisions relatives à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie

- Tirages sur la ligne de trésorerie souscrite en 2022 auprès de la Banque Postale pour un montant de 850 000 €.

Décisions relatives aux viabilisations et pour l'équipement en lignes de communications électroniques des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions :

- Conventions pour la réalisation de travaux de génie civil de viabilisation, signées avec :
 - M. et Mme S. le 25/04/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue de la Châtelaine à Chaudon,
 - M. C et Mme F. le 10/05/2022 pour la viabilisation d'un terrain Grande Rue à Nogent-le-Roi,
 - M. et Mme F. le 10/05/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue de Verdun à St Rémy-sur-Avre,
 - M. et Mme T. le 10/05/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue de la Savonnière à Epernon,
 - La SCI F2MS le 10/05/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue des Coteaux au Gué-de-Longroi,
 - Mme L. le 10/05/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue du Bois Jolivet à Auneau-Bleury-St Symphorien,
 - La SAS Toubin et Clément le 20/06/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue de Boissy à Chaudon,
 - M. et Mme O. le 20/06/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue du Château à Bû,
 - M. et Mme S. le 20/06/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue des Vignes à Janville-en-Beauce,
 - La société I2C Construction le 22/06/2022 pour la viabilisation du terrain de la ZAC des Bouleaux à Faverolles,
 - M. et Mme M. le 04/07/2022 pour la viabilisation d'un terrain Route Nationale à Orgères-en-Beauce,
 - M. S le 24/08/2022 pour la viabilisation d'un terrain rue de l'Eglise à Sorel-Moussel,
- Conventions pour l'équipement en lignes de communications électroniques de nouveaux aménagements ou nouvelles constructions signées avec :
 - La société DP Asset Invest le 18/03/2022 pour un aménagement route de Houdan à St Lubin-de-la-Haye,
 - La SA Eure-et-Loir Habitat le 18/03/2022 pour une construction route du Vallon à Ste Gemme-Moronval,
 - La société SAEDEL le 05/04/2022 pour un aménagement rue du Jeu de Paume à Janville-en-Beauce,
 - L'Agglo du Pays de Dreux le 22/06/2022 pour un aménagement sur la ZA des Forts à Cherisy,
 - La société Nexity le 20/09/2022 pour la tranche 1 d'un aménagement sur la ZAC de la Savonnière à Epernon,
 - M. B le 20/09/2022 pour une construction rue du Grand Pont à Epernon,
 - La société Euro Foncier le 20/09/2022 pour un aménagement dit Chimay 2 à Mévoisins,

Décisions relatives à la prise en exploitation des lignes de communications électroniques fibre optique des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions :

- M. B le 20/09/2022 pour une construction rue du Grand Pont à Epernon,
- La Communauté de communes des Forêts du Perche le 10/10/2022 pour une construction rue de la Petite Vitesse à Senonches,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21_0042 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau